



3 questions à... **Jean-Claude Rouanet** vice-président de la fédération des **APAJH**

Comment analysez-vous la situation de l'accessibilité en France ?

Pour la Fédération des APAJH, première association tous handicaps, le fait que la France soit toujours « non accessible » aux personnes en situation de handicap est inacceptable. Il faut toutefois noter que ce constat était déjà réalisé il y a plusieurs mois et que la date butoir du 1^{er} janvier 2015 était bien illusoire au regard de l'inaction accumulée au cours des dix dernières années. Sachant cela, comme l'ensemble des associations du champ du handicap, l'APAJH a choisi d'être pragmatique et de considérer la décision gouvernementale de mettre en place des agendas d'accessibilité programmée comme un moyen de rendre effective cette accessibilité tant attendue et de ne pas renoncer aux objectifs de la loi de 2005. Au vu des retards accumulés, ces Ad'ap permettent d'avancer de façon réaliste, dans des délais resserrés, vers un objectif de mise en accessibilité pour tous, sur tout le territoire. La mobilisation des APAJH autour d'une grande vigilance à l'effectivité de ces Ad'ap sera totale.

Comment œuvrer pour une société plus inclusive ?

L'accessibilité universelle doit être la ligne directrice d'un projet d'une société plus juste, qui fait des personnes en situation de handicap des acteurs de la société au quotidien et surtout des citoyens à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.



En France, inopportunistement, l'accessibilité est souvent présentée et toujours perçue sous le prisme du handicap moteur

Car, ne l'oublions pas, ce qui est utile pour les personnes en situation de handicap l'est pour la société tout entière. En France, inopportunistement, l'accessibilité est souvent présentée et toujours perçue sous le prisme du handicap moteur ; plus encore que bâtir une ville accessible à tous types de handicaps, c'est une société inclusive qu'il faut construire. L'accessibilité univer-

selle, c'est l'accès à tout pour tous avec tous.

Comment arriver à cette accessibilité universelle ?

De nombreuses pistes d'amélioration pour y arriver sont proposées au sein de la charte de Paris pour l'Accessibilité Universelle. Ce texte renferme des exemples de bonnes pratiques et des revendications qui, au-delà du handicap, participent à une nouvelle réalité du vivre-ensemble à édifier. En voici quelques exemples : un accompagnement systématique des familles tout au long du parcours de l'enfant, l'accès à l'emploi car n'oublions pas que l'accès au travail est l'un des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, une accessibilité généralisée des lieux de vote, l'adaptation des modalités pratiques du vote, la construction de logements accessibles tous handicaps, l'accès aux loisirs, au sport, aux vacances, à la culture et aux médias, accessibilité des lieux de soins. L'accessibilité universelle, c'est donc aussi permettre l'accès au logement choisi, à la culture ou encore le droit à l'intimité et au respect des choix de vie affective et sexuelle de la personne.

sujet le 11 juin 2014. Il instaure une obligation de suivi à mi-parcours, dès lors que l'Ad'AP durera plus de trois ans. Des sanctions financières correspondant à un pourcentage des travaux qui auraient dû être engagés s'appliqueront également. Ces sanctions alimenteront les fonds pour l'accessibilité créé par la loi, qui sera géré par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA. Celle-ci alimentera d'une part la recherche et l'innovation sur l'accessibilité, et d'autre part les structures en difficulté dans le financement de leur mise en accessibilité.

Les transports collectifs très en retard

« Rendre une gare accessible à chacun, qu'il soit valide ou souffre d'un handicap, c'est respecter la loi », déclarait le Premier

ministre Manuel Valls, le 6 décembre dernier, à l'occasion d'un déplacement à la gare RER d'Evry-Courcouronnes (91), qui venait d'être rénovée pour permettre un meilleur accueil des personnes handicapées. Sans mobilité, il est difficile d'aller chercher son pain, de se rendre au cinéma ou même d'avoir une vie sociale. Les responsables des autorités organisatrices de transport en ont conscience selon Anne Bellamy de l'association Agir : « Les collectivités n'avaient pas suffisamment de moyens pour mettre entièrement en accessibilité leurs réseaux de transports publics. Les Ad'Ap sont un système dérogatoire créé pour leur donner un peu plus de temps pour répondre à leurs obligations. Il faut cependant garder à l'esprit que l'obligation perdue et n'a nullement été remise en cause ». Depuis sa création en 1987, cette association de professionnels du transport public met à

disposition des collectivités locales et des entreprises une offre de services indépendante des groupes de transport.

L'accessibilité des transports publics concerne non seulement les véhicules mais aussi les infrastructures et les services. C'est aussi le résultat d'une bonne coordination entre les services de la municipalité et ceux du gestionnaire des transports. Sur le réseau de transports en commun de l'agglomération toulousaine, Tisséo, l'accessibilité est en développement constant depuis 2009. Un schéma directeur d'accessibilité a été voté, donnant lieu à la mise en place de mesures pour un montant s'élevant à 50 millions d'euros sur la période 2009 à 2015. « Une mise en accessibilité réussie est le fruit du travail conjoint entre le donneur d'ordres et l'exploitant, ce qui explique les résultats positifs que nous observons sur notre réseau »